

EXIGEZ LE MEILLEUR
POUR VOTRE SANTÉ



SANTÉ | **Agipi Santé**
ASSURANCE SANTÉ DES PROFESSIONNELS INDÉPENDANTS



AGIPI POUR VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

AGIPI est votre association pour la retraite, l'épargne, la prévoyance et la santé.

Acteur de la protection sociale et de l'épargne, AGIPI propose des solutions qui répondent aux besoins essentiels de la vie :

- protection de la famille,
- de l'activité professionnelle,
- du patrimoine et des emprunts,
- de la retraite.

AGIPI a été créée il y a plus de 40 ans par des professionnels de santé, des libéraux, des artisans-commerçants regroupés autour d'un besoin de prévoyance.

Aujourd'hui, plus de 556 000 adhérents font confiance à AGIPI.

AGIPI est partenaire d'AXA depuis sa création. Un partenariat historique et exclusif qui apporte la garantie financière de l'un des plus grands groupes d'assurance au monde.

Être adhérent à AGIPI*, c'est agir ensemble et bénéficier de :

- **L'innovation :**
AGIPI vous donne accès à des contrats qui évoluent et intègrent les dernières nouveautés en matière de garanties et de services.
- **La proximité et l'écoute :**
Les instances de l'association représentent vos intérêts et vous garantissent l'équité de services, que vous soyez anciens ou nouveaux adhérents. Vous participez au temps fort de l'association, son assemblée générale annuelle, et prenez part aux décisions importantes. Vous pouvez vous appuyer sur l'expertise des conseillers AXA, des collaborateurs de l'association et du centre de gestion dédié ADIS. Vous prenez part aux enquêtes réalisées pour identifier vos besoins.
- **La transparence de l'information :**
Vous disposez sur le site agipi.com d'un espace adhérent personnel et sécurisé pour consulter le détail de vos contrats. Vous suivez l'actualité de l'épargne, de la retraite, de la prévoyance et de la santé, l'évolution des marchés financiers et la vie de l'association avec le magazine *AGIPI références*, la newsletter *agipi.infos* et les blogs thématiques.

AGIPI, c'est aussi :

- **L'accompagnement des indépendants et des entrepreneurs :**
Vous disposez de l'espace *entrepreneurs* sur agipi.com, avec une veille réglementaire et des conseils ciblés. Sur le site du laboratoire AGIPI des indépendants et entrepreneurs, vous pouvez consulter les études de la chaire AGIPI-KEDGE et du Baromètre AGIPI-OpinionWay de la prise de risque des entrepreneurs et indépendants.
- **L'engagement pour un monde durable :**
AGIPI a été le 1^{er} acteur à lancer l'option ESG (environnement, social et gouvernance) en gestion pilotée épargne retraite et propose à ses adhérents d'investir dans l'économie réelle avec l'euro-croissance, l'unité de compte AGIPI Régions, et dans des fonds ISR (Investissement Socialement Responsable).
AGIPI a lancé *Génération Entrepreneurs Prix AGIPI pour un monde durable* pour récompenser les entrepreneurs qui développent des projets innovants au service d'une croissance responsable. Les collaborateurs AGIPI et du centre de gestion ADIS s'engagent au quotidien en réduisant leur impact environnemental.
- **L'aide au bien-être et à la qualité de vie :**
Dans l'espace *Zen au travail* sur agipi.com, accédez à des exercices et conseils pour développer votre mieux-être au travail. Le Fonds de Dotation AGIPI intervient pour améliorer le confort des personnes malades ou fragilisées.

Quelques chiffres au 31.12.2018



43 ans
d'existence



556 000
adhérents



719 000
adhésions



8
contrats
Agipi Santé, CAP (dont CAP
Entrepreneur), ARC, CLEF, CLER, FAR,
PAIR, Agipi Avenir Enfant



17,5 MD€
d'épargne
confiée en gestion
d'assurance-vie
et retraite

* Cotisation annuelle à l'association : 15 euros.

PROTÉGEZ VOTRE SANTÉ ET CELLE DE VOS PROCHES

Parce que votre santé et celle de votre famille sont une priorité, il est essentiel de souscrire une complémentaire santé adaptée à vos besoins.

LES 3 FORMULES DU CONTRAT AGIPI SANTÉ

Ces formules déterminent la prise en charge de tout ou partie de vos frais de santé et proposent des niveaux de remboursement adaptés à vos besoins. Elles concernent l'ensemble des soins courants, en particulier les postes de soins les plus coûteux, ce qui vous permet de limiter les dépenses restant à votre charge.

JE CHERCHE À ME COUVRIR POUR L'ESSENTIEL

LA FORMULE **TM+**

Vous permet d'être remboursé de vos frais à hauteur du montant du ticket modérateur, pour tous les soins essentiels du quotidien, et propose une prise en charge de certains soins non remboursés par l'Assurance Maladie comme les implants dentaires ou la chirurgie réfractive.

JE CHERCHE LE JUSTE ÉQUILIBRE ENTRE LA MAÎTRISE DE MON BUDGET ET UN BON NIVEAU DE PROTECTION

LA FORMULE **CONFORT**

Vous assure une prise en charge optimisée de vos soins, tout en prenant en compte vos contraintes budgétaires.

JE CHERCHE UNE PROTECTION QUI ME PERMET D'AVOIR L'ESPRIT TOTALEMENT LIBRE

LA FORMULE **PRIVILÈGE**

Vous garantit le meilleur niveau de protection, quels que soient vos besoins.



LE PLUS

Pour plus de flexibilité, Agipi Santé propose en option des packs qui vous permettent de bénéficier de tarifs adaptés sur certaines prestations spécifiques, en fonction de vos besoins:

- PACK Garanties allégées hors optique et dentaire,
- PACK Couverture optique et dentaire allégée,
- PACK « MIX » pour combiner les deux.

LE PLUS

Des options spécifiques pour les professionnels de santé : si vous ou votre conjoint exercez la profession de médecin, chirurgien-dentiste, orthodontiste, stomatologiste, opticien, ophtalmologiste ou pharmacien, vous pouvez choisir pour vous et votre famille le remboursement à minima, voire le non remboursement de certains actes, afin de bénéficier d'un tarif adapté.

**UN CONTRAT
MULTI-RÉCOMPENSÉ
GAGE DE QUALITÉ !**

En choisissant Agipi Santé, vous bénéficiez d'un contrat reconnu par la profession et récompensé pour sa qualité.

Agipi Santé a reçu le Label Sélection « Santé Madelin » 2019 et le Label Sélection Premium « Santé Senior » 2019 du site Good Value for Money ainsi que le Label d'excellence 2019 décerné par les Dossiers de l'Épargne.

AGIPI SANTÉ, LES AVANTAGES DU CONTRAT

En souscrivant au contrat Agipi Santé, vous choisissez la complémentaire santé qui vous ressemble : une prise en compte de votre situation familiale et de votre fidélité, des garanties renforcées et des services pour améliorer votre quotidien.



Des garanties renforcées

En complément de la couverture des soins courants et selon la formule retenue :

- **Prise en charge d'actes non remboursés** par l'Assurance Maladie obligatoire :
 - en dentaire : les implants, la parodontologie et l'orthodontie pour adulte,
 - en optique : la chirurgie réfractive,
 - en hospitalisation : la chambre individuelle, le lit accompagnant et le forfait journalier hospitalier,
 - les vaccins prescrits : fièvre jaune, choléra...
- **Prise en charge d'actes de prévention** comme le sevrage tabagique prescrit médicalement et le scellement des sillons.
- **Allocation forfaitaire** en cas de **naissance** (qui vient en complément des remboursements effectués au titre de l'hospitalisation) et en cas d'**adoption**.
- **Prise en charge étendue des médecines douces pour votre bien-être** : ostéopathie, chiropraxie, acupuncture, podologie, psychomotricité, psychologie, sophrologie, naturopathie et diététique.



Une couverture viagère sans sélection médicale

L'accès aux garanties de remboursement des frais de santé n'est subordonné à aucune sélection médicale à la souscription : **le tarif appliqué est indépendant de votre état de santé.**

Les garanties de santé AGIPI sont viagères : la couverture est active dès l'adhésion et vous permet de bénéficier d'une protection santé durant toute votre vie.



Des réductions tarifaires pour les enfants

Vous bénéficiez d'une **réduction de 10 %** sur les cotisations de vos enfants de moins de 11 ans.

Pour les 3^e et 4^e enfants assurés (dans l'ordre des naissances), **les cotisations sont gratuites** jusqu'au 1^{er} janvier de l'année de leur 26^e anniversaire et sans limite d'âge pour un enfant handicapé.



Des services pratiques au quotidien

- **Le tiers payant** pour éviter de faire l'avance de certains frais médicaux ou de médicaments.
- **La prise en charge en cas d'hospitalisation.**
- **La réalisation de devis** en optique et en dentaire, afin d'anticiper les frais à engager.
- **Un espace adhérent sécurisé** sur **agipi.com** vous permet :
 - de consulter et de télécharger vos décomptes de remboursement,
 - de télécharger votre attestation de tiers-payant santé (ATPS),
 - d'envoyer vos factures dématérialisées,
 - de faire des tests de vue simples, élaborés en partenariat avec l'AsnaV.



Votre fidélité récompensée

Quelle que soit la formule que vous choisissez, **le montant de vos remboursements** et de vos plafonds en optique et en dentaire (les deux postes de soins les plus coûteux) **augmente au fil des ans.**

AGIPI SANTÉ EST UN CONTRAT RESPONSABLE

Les contrats responsables favorisent le respect du parcours de soins coordonnés et assurent un bon niveau de remboursement des prestations courantes : consultations, médicaments, analyses médicales.

En étant responsable, Agipi Santé permet aux travailleurs non salariés (TNS) non agricoles de déduire les cotisations de leur revenu professionnel imposable dans le cadre de la loi Madelin, dans la limite de leur plafond de déduction fiscale. Agipi Santé permet également, quel que soit le statut de l'assuré, de bénéficier d'une TSA (Taxe de Solidarité Additionnelle) réduite.

AGIPI SANTÉ EST COMPATIBLE 100 % SANTÉ

Agipi Santé intègre les 3 nouveaux paniers de remboursement issus de la réforme 100 % santé : lunettes, prothèses dentaires et prothèses auditives.

Les équipements des paniers 100 % santé seront intégralement remboursés à compter du 01/01/2020 pour les lunettes et pour certaines prothèses dentaires, et à compter du 01/01/2021 pour les autres prothèses dentaires et les prothèses auditives.

GARANTIES D'ASSISTANCE ET SERVICES POUR AMÉLIORER VOTRE BIEN-ÊTRE

En adhérant au contrat Agipi Santé, vous bénéficiez de prestations d'assistance très couvrantes et d'un large éventail de services. Et ce, quelle que soit la formule que vous choisissez.



Une garantie d'assistance très complète en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation

- **Assistance vie quotidienne :** informations et conseils médicaux, renseignements d'ordre général dans le domaine médical, recherche et envoi d'une infirmière sur prescription médicale ou mise en relation avec un prestataire de services à domicile (prestations à charge du bénéficiaire)...
- **Assistance psychologique :** mise en relation avec un psychologue.
- **Assistance en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile :** aide-ménagère, garde-malade, garde des enfants, livraison de médicaments...
- **Assistance en cas d'hospitalisation longue d'un enfant :** prise en charge des frais de restauration et de parking (forfait), garderie pour les autres enfants...
- **Assistance aux personnes en cas d'accident et de maladie, en France et dans le monde entier :** rapatriement médical, envoi d'un médecin et de médicaments sur place...

NOUVEAUTÉS 2019

Quelle que soit la formule choisie, ces nouveautés sont incluses dans votre offre santé.



My Easy Santé

My Easy Santé est un service web et mobile axé sur le bien-être et la prévention. Il vous accompagne au quotidien pour préserver et améliorer votre santé. Il vous propose notamment des programmes de coaching. Il est accessible sur le site agipi.com dans MON ESPACE ADHÉRENT ou sur myeasysante.fr. Vous pouvez également télécharger gratuitement l'application via l'AppStore ou Google Play.



Téléconsultation médicale*

Vous avez un problème de santé et vous n'arrivez pas à joindre votre médecin traitant ? Ce service vous permet de consulter un médecin, à tout moment, 24h/24, 7j/7, en France et partout dans le monde (numéro dédié sans surcoût).



Réseau de professionnels de santé Itelis

Ce service vous permet de bénéficier de prestations de santé de qualité au meilleur coût chez nos partenaires opticiens, chirurgiens-dentistes et audioprothésistes du réseau Itelis. Ce programme est accessible sur le site agipi.com dans MON ESPACE ADHÉRENT.



Hospiway d'Itelis

Hospiway est un service web qui, le cas échéant, vous aide à préparer votre hospitalisation ou celle d'un proche. Il vous propose un palmarès des cliniques et des hôpitaux, l'évaluation des éventuels dépassements d'honoraires de votre chirurgien ainsi que des conseils pratiques. Ce programme est accessible sur le site agipi.com dans MON ESPACE ADHÉRENT.

* La téléconsultation AXA est une consultation médicale à distance assurée par un médecin inscrit à l'Ordre des Médecins. Accessible 24h/24, 7j/7, partout dans le monde, elle est réservée aux bénéficiaires des contrats santé assurés par AXA France. L'entretien est protégé par le secret médical. Avec l'accord du patient, un compte-rendu est envoyé au médecin traitant, qui reste au centre du parcours de soins. Si nécessaire, une ordonnance peut être transmise au pharmacien choisi par le patient et avec son accord, partout dans l'Union européenne. Si une situation d'urgence est détectée, le patient est orienté vers un service d'urgence.

La téléconsultation AXA est un service officiellement enregistré, conformément au décret n° 2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télé-médecine, sur la base d'un contrat conclu avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) compétente. Le service est autorisé par la CNIL et les données sont hébergées en France auprès d'une structure agréée. La téléconsultation AXA ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés.

Aucun arrêt de travail, certificat médical ou renouvellement d'ordonnance ne peut être délivré.

En tant que bénéficiaire d'un contrat complémentaire santé AGIPI, vous pouvez profiter du service jusqu'au 31/12/2020, dans la limite de 12 téléconsultations par an.

CHOISISSEZ LA COUVERTURE SANTÉ QUI VOUS ACCOMPAGNE 7J/7

Sur agipi.com, vous pouvez estimer le montant de vos remboursements santé et effectuer des démarches en ligne !

Sur agipi.com/simulateur-sante :
calculez en quelques clics le montant de vos remboursements en dentaire, en optique et pour les consultations

Remplissez simplement les cases dédiées aux prestations liées aux soins courants, au dentaire et à l'optique et obtenez le niveau de remboursement correspondant à la formule que vous avez sélectionnée.

Sur agipi.com dans votre espace adhérent :
rubrique « Mes remboursements en pratique »

| Primes | Date d'expiration | Date d'expiration |
|--------|-------------------|-------------------|
| | 20-05-2019 | 15-02-2020 |
| | 20-05-2019 | 15-02-2020 |
| | 20-05-2019 | 15-02-2020 |

- Téléchargez votre attestation de tiers-payant santé.
• Envoyez vos factures, vos décomptes de santé.
• Demandez vos prises en charge en cas d'hospitalisation, pour les achats de lunettes et lentilles de vue, pour les prestations en dentaire...



Le tarif est donné à titre indicatif et n'a aucune valeur contractuelle.

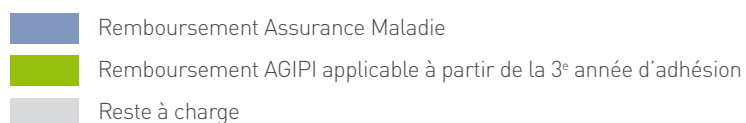
Il correspond à l'année 2019 et est calculé sur la base des formules classiques (hors formules spécifiques et packs).

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS

Vos frais de santé sont susceptibles de constituer une source de dépense importante pour vous ?

AGIPI vous offre une couverture à la mesure de vos besoins.

Exemples de remboursements en formule Privilège, à partir de la 3^e année d'adhésion grâce à l'avantage fidélité AGIPI



1 - OPTAM : option pratique tarifaire maîtrisée ayant pour objectif principal de limiter les dépassements d'honoraires.

2 - Exemple donné pour un équipement sans prix limite de vente (en panier libre).

Retrouvez-nous sur **agipi.com**

- **Votre espace adhérent**

Cet espace personnel sécurisé vous permet de consulter vos contrats et de bénéficier de services exclusifs.

- **Notre Chatbot Agipito**

Notre robot répond à vos questions sur la protection sociale et l'épargne.

Informez-vous avec

- **laboratoire-agipi.com**
- **agipi-fondsdotation.org**
- **prevoyance-agipi.com**
- **assurancevie-agipi.com**
- **retraite-agipi.com**
- **prixagipi-monedurable.agipi.com**

Suivez-nous sur

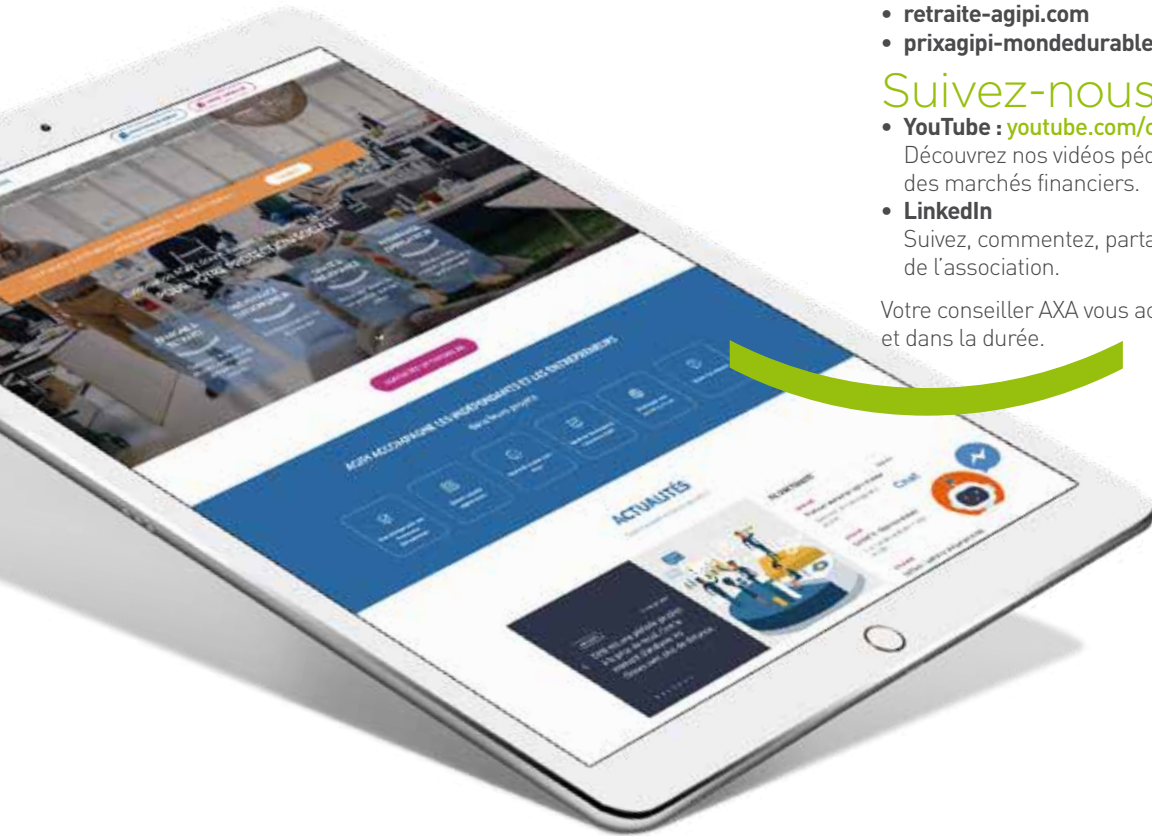
- **YouTube** : [youtube.com/c/AGIPI-la-chaine](https://www.youtube.com/c/AGIPI-la-chaine)

Découvrez nos vidéos pédagogiques et les analyses des marchés financiers.

- **LinkedIn**

Suivez, commentez, partagez la vie et l'actualité de l'association.

Votre conseiller AXA vous accompagne au quotidien et dans la durée.



Agipi Santé fait partie de la convention d'assurance de groupe CAP souscrite auprès des sociétés d'assurance AXA France Vie S.A. et AXA Assurances Vie Mutuelle. Les conditions et les modalités d'Agipi Santé figurent dans la notice du contrat. Vous pouvez renoncer à l'adhésion dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la conclusion de l'adhésion (signature des conditions particulières d'adhésion).

Assureur du contrat



AXA France Vie

S.A. au capital de 487 725 073,50 €
310 499 959 RCS Nanterre

AXA Assurances Vie Mutuelle

Société d'Assurance Mutuelle sur la vie
et de capitalisation à cotisations fixes
Siren 353 457 245

Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche -
92727 Nanterre Cedex

Entreprises régies par le Code des assurances

Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI

ADIS

Siège social

12 avenue Pierre Mendès France -
CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex
Tél. 03 90 23 90 00

Société anonyme de courtage d'assurances
au capital de 480 000 €
Filiale d'AXA France Vie

306 843 731 RCS Strasbourg
ORIAS 07 029 368

Association souscriptrice du contrat



Siège social

12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 -
67312 Schiltigheim Cedex - Tél. 03 90 23 90 00

Bureau parisien

52 rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél. 01 40 08 93 00

Registre des Associations du tribunal
d'instance de Schiltigheim -
volume 21 - n° 1049

Siren 307 146 308